

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 4 MARS 2025

À une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Zotique tenue le 4 mars 2025 à 19 h, en la salle du conseil municipal située au 1250, rue Principale et à laquelle étaient présents les conseillers municipaux Jonathan Anderson, Patrick Lécuyer, Éric Lachance, Jean-Pierre Daoust, Paul Forget, tous formant quorum sous la présidence de Yvon Chiasson, maire.

Le(s) conseiller(s) suivant(s) était(étaient) absent(s) : Yannick Guay

Le directeur général, M. Sylvain Chevrier, était présent et agissait à titre d'assistant-greffier et de secrétaire de la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE, CONSTATATION DU QUORUM ET CONFIRMATION DE LA RÉCEPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION

2025-03-071 OUVERTURE DE LA SÉANCE, CONSTATATION DU QUORUM ET CONFIRMATION DE LA RÉCEPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Monsieur le maire Yvon Chiasson s'assure que l'avis de convocation a été reçu par chacun des membres du conseil municipal.

Il est résolu à l'unanimité que la présente séance se tienne en présence du public. Monsieur le maire Yvon Chiasson constate le quorum et ouvre la séance à 19 h.

2. ORDRE DU JOUR

2025-03-072 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté.

- 1. Ouverture de la séance, constatation du quorum et confirmation de la réception de l'avis de convocation**
 - 1.1 Ouverture de la séance, constatation du quorum et confirmation de l'avis de convocation
- 2. Ordre du jour**
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
- 3. Services techniques et hygiène du milieu**
 - 3.1 Octroi de contrat – Aquamarine inc. – Acquisition d'un bateau à faucarder
- 4. Période de questions de la fin de la séance**
 - 4.1 Période de questions de la fin de la séance
- 5. Levée de la séance**

3. SERVICES TECHNIQUES ET HYGIÈNE DU MILIEU

2025-03-073 OCTROI DE CONTRAT – AQUAMARINE INC. – ACQUISITION D'UN BATEAU À FAUCARDER

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public 2025-001-STH publié sur le site du Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO), pour l'acquisition d'un bateau à faucarder;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2025-02-040 annulant ledit appel d'offres, car une seule soumission avait été reçue et que celle-ci était jugée non conforme;

CONSIDÉRANT QUE la Ville soutient qu'il y a un seul fournisseur connu pour ce type de bateau;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire se prévaloir des articles 573.3.0.0.1 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a dument publié son intention de conclure un contrat avec l'entreprise Aquamarine inc.;

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-ZOTIQUE**

CONSIDÉRANT QU'aucun fournisseur ne s'est manifesté dans le délai prescrit par la loi;

Il est résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat pour l'acquisition d'un bateau à faucarder à l'entreprise Aquamarine inc. pour un montant de 167 317,50 \$ taxes incluses.

Il est également résolu que :

- la dépense soit financée et payée par le fonds de roulement, remboursée dans un délai de cinq ans de la date d'acquisition et que l'excédent non utilisé sera retourné dans le fonds de roulement et en permettre le paiement;
- la gestion des dépassements de coûts et modifications au contrat soient effectuées conformément au devis et au règlement de gestion contractuelle;
- la directrice des Services techniques, de l'hygiène du milieu et de l'environnement soit autorisée à signer le contrat et les documents nécessaires, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la Ville de Saint-Zotique et non incompatible avec la présente.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DE LA FIN DE LA SÉANCE

PÉRIODE DE QUESTIONS DE LA FIN DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Yvon Chiasson laisse la parole à l'assistance pour une période de questions à la fin de la séance.

Les citoyens s'expriment sur différents dossiers :

- utilisation de l'ancien bateau à faucarder – non fonctionnel;
- travaux sur le cours d'eau Léger;
- suivi demande de dragage;
- utilisation du convoyeur du bateau à faucarder non fonctionnel pour la pompe dans le canal de la 72^e Avenue.

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

2025-03-074 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est résolu à l'unanimité de lever la séance à 19 h 27.

Yvon Chiasson, maire

Sylvain Chevrier, assistant-greffier
et directeur général